

Notre petit génie de l'économie n'a pas réussi à sauver les poulets halal de Doux

écrit par Olivier Loris | 21 mai 2018



Emmanuel Macron, ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, est arrivé au pas de course au siège du groupe Doux, à Châteaulin (29)

J'ai lu un livre de l'insoumis François Ruffin « *un député à la ferme* » qui parle de Doux, 3^e producteur mondial de poulets, d'une manière peu claire et j'ai cherché à en savoir plus. J'ai trouvé que l'histoire de cette société concentrait toute les tares de la mondialisation :

1-Naufrage financier :

Le marché Européen étant ouvert, Doux a été sévèrement concurrencé par les importations, surtout venant du Brésil, qui ont pris 50 % du marché Français du poulet et son chiffre d'affaires, actuellement de 475 millions € a été divisé par 3 depuis 2013. Les pertes sont de 35 millions, malgré environ 40 millions de subventions.

Il y a eu un premier redressement judiciaire en 2012 dû à 320 millions de dettes puis une liquidation judiciaire en avril 2018.

Vu ces difficultés, les producteurs sont payés au minimum : 0,17€/ kg, alors que le prix en magasin, même pour du bas de gamme est de 3€/kg minimum.

2-Gigantisme et pollution :

La recherche d'efficacité a débouché sur le gigantisme : production de 180 millions de poulets dans des bâtiments qui en produisent 1 million chacun. Conséquence : **pollution olfactive et auditive, pollution aux nitrates, dégâts dans le paysage de ces immenses bâtiments** dont certains suite aux faillites restent abandonnés car inutilisables à cause de l'amiante.

3-Bas de gamme :

Poulets produits en 42 jours en espace confiné, serrés. Conséquence : au cours de contrôles menés en 2012 et 2013, la Commission européenne s'est aperçue que les poulets Doux avaient une teneur en eau supérieure aux normes européennes, ce qui interdit, selon elle, l'accès aux subventions européennes. L'entreprise doit rembourser 28 millions d'euros de subventions, le tout majoré de pénalités, soit un total de 82 millions d'euros. Et, comme l'entreprise est en liquidation

judiciaire, vont-ils rembourser ces dettes ? On peut en douter.

4-Fuite en avant à l'export et course aux subventions :

Concurrencé sur le marché Français par le Brésil, en 2012 Doux annonce la suppression de son « pôle frais » afin de se recentrer sur l'export qui constitue 81 % de son chiffre d'affaires.

Pour exporter, l'entreprise reçoit 0,3 €/ kg de subventions européennes, soit plus que ce qui est payé aux producteurs (0,17 €/kg).

5-Connivence politique :

-De Macron en Janvier 2015

Emmanuel Macron a dit : *"L'Etat sera de manière directe à vos côtés"*

Il a profité de cette visite pour assurer le Directoire de Doux du total soutien de l'Etat : *"Dans quelques semaines, nous serons en mesure de confirmer que l'Etat sera de manière directe à vos côtés. Et la région aussi, notamment sur l'Amont. Le CICE, c'est déjà 2M€ déjà attribués à Doux, et ça va augmenter"*

-De Le Drian en novembre 2017 :

Le volailler français a bénéficié d'un coup de pouce de haut niveau en la personne de Jean-Yves Le Drian, ancien président du conseil régional de Bretagne et surtout ministre des Affaires étrangères. Le lancement de la gamme Fitlife en Arabie saoudite a en effet été inclus dans le programme du déplacement, les 15 et 16 novembre 2017, du chef de la diplomatie française, au royaume saoudien.

Ces soutiens d'économistes de très haut niveau n'ont pas empêché la liquidation de Doux en Avril 2018.

6-Islamisation

Le poids pris par l'export (81% du chiffre d'affaires) en Arabie Saoudite a provoqué une islamisation à deux niveaux :

-Actionnariat

Depuis 2016, le capital de Doux est détenu à 65% par Terso (regroupant Terrena 87,5% et Sofiprotéol 12,5%) et à **35 % par l'actionnaire Saoudien Almunajem.**

-Halal

On peut d'autre part lire sur le site du groupe Doux :

« L'entreprise pratique l'abattage rituel halal depuis plus de 50 ans pour les marques export, notamment **la marque Doux, dont les produits sont exclusivement halal.** Chaque production est certifiée reconnaissant le respect de toutes les étapes et exigences du rite halal.

Placée sous le contrôle d'un certificateur halal indépendant, **l'application du rite halal est assurée par une trentaine de « sacrificateurs rituels ».** L'organisme de contrôle halal est chargé de s'assurer que toutes les étapes de l'abattage rituel sont respectées. »



Le Drian à Ryad pour

parler de Doux

Sources : François Ruffin : *Un député à la ferme*/le Figaro/ le Télégramme de Bretagne/Ouest France/Wikipedia/Groupe Doux/observations personnelles et Canard Enchaîné

Doux, suite et fin :

Le consortium emmené par le leader de la volaille LDC, avec Terrena, actuel actionnaire de Doux, mais aussi le groupe de distribution saoudien Al-Munajem, a été choisi par le tribunal de commerce de [Rennes](#) vendredi pour la reprise du Groupe Doux en difficulté. La région Bretagne accompagne le Consortium et va engager 20 millions d'euros sur le projet y compris dans la filière des producteurs. C'est la première fois, depuis les récentes lois de décentralisation, qu'une région entre au capital d'une entreprise.

http://www.lepoint.fr/societe/le-consortium-emmene-par-ldc-choisi-pour-reprendre-le-groupe-doux-18-05-2018-2219637_23.php